



Nîmes, le 30 novembre 2017

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE  
CONDUCTEUR DE TAXI**

**-SESSION JEUDI 30 NOVEMBRE 2017-**

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
3088	MARTIN	THOMAS	NON ADMIS
15015	AGHARBI	REDOUANE	ADMIS
15532	ROUX	STEVE	ADMIS
15730	BERTOLINI	MARIE	ADMIS
4675	TIRADO	VICTOR	ADMIS
15089	CHOMETTE	THEO	ADMIS
26176	VUILLET	MICHEL	NON ADMIS
15743	COMBASSON	VANESSA	ADMIS

**Les candidats admis** à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route

Nîmes, le 30 novembre 2017

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE  
CONDUCTEUR DE TAXI**

**-SESSION JEUDI 30 NOVEMBRE 2017-**

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
16135	CHERRIER	YVES	NON ADMIS
15106	COURTY	GEROME	NON ADMIS
4323	BEN AISSA	DGHOGHI	ADMIS
2435	DALZON	JEAN-YVES	ADMIS
15900	MODESTO	NICOLAS	ADMIS

**Les candidats admis** à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.

Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Professionnel de la route


